

Lyon, le 10 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**COVID-19 : LA MÉTROPOLE DE LYON S'ORGANISE
ET SOUTIENT LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE**

Face à l'épidémie de Coronavirus, la Métropole de Lyon s'organise en lien avec les services de l'État (Préfecture, ARS, Académie...) et met en place des dispositifs d'aides ou d'accompagnements immédiats au tissu économique local.

Dès le passage au stade 2 du plan gouvernemental, la Métropole a réuni l'ensemble des maires du territoire et a mobilisé ses satellites pour que chacun puisse se préparer au mieux face au Covid-19, en partageant les informations et en vérifiant l'ensemble des plans de continuité d'activité par exemple. Elle a également réuni, la semaine dernière, l'ensemble des organisations syndicales pour faire un point sur la situation et reste en contact quotidien avec les représentants des personnels de la Métropole. Elle a enfin relayé les informations de l'Académie de Lyon auprès de ses agents qui travaillent au sein des collèges.

Au-delà de cette mobilisation de l'ensemble de ses domaines d'activité, la Métropole de Lyon met en place **des mesures de soutien de notre tissu économique, dans le cadre du grand plan de soutien de l'État et en lien avec ses partenaires économiques.**

La Métropole mobilise l'ensemble de ses compétences et de ses réseaux pour accompagner au mieux les entreprises dans cette période, **en particulier les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et de l'événementiel :**

1. **Lancement**, une fois la crise terminée, **d'une campagne de promotion massive de la destination en France, en Europe et à l'international en lien avec les grands opérateurs de la promotion touristique** (Atout France, CRT...). Cette opération vaut tout autant pour le tourisme local en faveur des commerces de proximité que pour le tourisme national et international à la faveur de l'ensemble du tissu économique local.

2. **Renforcement du fonds de soutien aux événements, salons et colloques, en lien avec les membres du COFIL, en 2020 et 2021.**

Le COFIL, dont la Métropole est membre aux côtés de ses partenaires économiques (CMA, CPME, MEDEF), accompagne de longue date l'accueil de salons, colloques et congrès en accompagnant financièrement l'organisateur ou des entreprises exposant sur ces événements. Ce budget sera renforcé en 2020 et 2021 afin de favoriser le retour des grands salons et soutenir l'activité des lieux d'accueil.

3. **Renforcement du fonds de soutien aux congrès associatifs au sein de la Métropole** afin de pérenniser la tenue de ces congrès sur le territoire, quand l'activité pourra reprendre.

Contact presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com

4. **Doublement de l'aide à l'investissement, à la rénovation de l'Hôtellerie indépendante et de plein air.**

5. **Échelonnement de la perception de la Taxe de séjour, en lien avec les services de l'État.** Cette mesure vise à soulager immédiatement la trésorerie des hôteliers et hébergeurs du territoire.

Au-delà de ces mesures propres à ce secteur, la Métropole souhaite accompagner l'ensemble des entreprises du territoire en prenant différentes mesures de soutien :

6. **Création d'un évènement de ressourçing.**

La Métropole accompagnera les entreprises industrielles ou de distribution qui se fournissent en grande partie dans certaines régions du monde impactées, et notamment la Chine, **dans leur recherche de fournisseurs alternatifs locaux** en s'appuyant sur le dispositif partenarial ***Lyon Pacte PME***, créé par la Métropole de Lyon afin de développer l'achat local des grands comptes auprès des PME du territoire. Ainsi **une initiative dédiée sera lancée dès le mois d'avril pour identifier les besoins des entreprises impactées et leur permettre de rencontrer les fournisseurs locaux adaptés à leur besoin.** La Métropole mobilisera les acteurs économiques du territoire (CCI, CMA, MEDEF, CPME) ainsi que nos propres développeurs économiques pour une action rapide et efficace.

7. **Renoncement aux pénalités.**

L'État considérant l'émergence du COVID 19 comme un cas de force majeure en matière de marchés publics, la Métropole de Lyon n'appliquera aucune pénalité en cas de retard de livraison.

Retrouver les mesures de soutien aux entreprises sur le portail du ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#>

Contact presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com